

## Cliniques privées: La réforme ne passe toujours pas

Compte Test - 2013-08-07 00:35:00 - Vu sur pharmacie.ma

Aussitôt transmis au Conseil de l'Ordre, le projet de refonte de la loi 10-94, sur l'exercice de la médecine, a suscité un communiqué incendiaire de la corporation médicale. Elle oppose un nïet catégorique à quatre dispositions du projet de loi, qui en constituent l'ossature.

Non à l'ouverture du capital aux investisseurs non médecins, non au salariat, non à l'installation des praticiens étrangers!

Plusieurs ministres de la Santé ont tenté, en vain, l'exercice de la réforme, face aux résistances de l'Ordre. El Houssaine Louardi y réussira-t-il? En tout cas, une copie du projet de texte a été transmise au Conseil de l'Ordre des médecins. Collège syndical des médecins spécialistes privés (CSNMSP) et Association nationale des cliniques privées (ANCP) montent déjà au créneau via un communiqué officiel rejetant plusieurs points du projet de texte. «Le ministre de la Santé nous avait soumis la nouvelle mouture du projet de loi en mai dernier. Nous avons formulé nos remarques, mais nos propositions ont été ignorées», explique Saad Agoumi, président du CSNMSP.

Rappelons que le projet de réforme de la loi 10-94 avait été porté par Yasmina Baddou, ex-ministre de tutelle, membre du parti de Hamid Chabat. Ayant rencontré beaucoup de résistances, elle avait mis en stand-by le texte, qui vient d'être dépeussière par son successeur. «Ce qui est bizarre dans ce projet, c'est que l'actuel ministre a ressorti un projet de texte qui avait été élaboré par Yasmina Baddou, ministre avec la bannière de l'Istiqlal, dans le cadre de l'ancienne Constitution alors que lui appartient au PPS, qu'il est ministre dans un gouvernement dirigé par le PJD et que nous avons une nouvelle Constitution», s'insurge Ahmed Filali, président du Syndicat national des cliniques privées du Maroc (SNCPM). Une structure qui avait vu le jour suite à la décision de Yasmina Baddou de fermer une vingtaine de cliniques pour «non conformité». Parmi les points saillants de la réforme projetée par la tutelle, l'ouverture du capital des cliniques privées aux investisseurs nationaux et étrangers, le salariat des médecins et l'installation au Maroc des médecins étrangers... Les trois dispositions, entre autres, ont été maintenues dans le projet de refonte. Ce qui suscite l'ire des praticiens nationaux.